



Père absent depuis 2 ans, quels droits et démarches entreprendre

Par **choco**, le **04/06/2009** à **02:15**

Bonjour,
Suite à une rupture difficile avec le père de mon fils il y a 2 ans celui ci refuse le contact avec moi et son fils. J'ai tout essayer mails, appel, envoyer des amis pour lui demander de voir son fils rien à faire.
Aujourd'hui 2 ans on passé et mon fils (7 ans) à bien compris que son père l'avait abandonné, celui ci l'a reconnu, nous n'avons pas été marié, je n'ai pas demandé de pension alimentaire à ce jour. Aujourd'hui je me retrouve confronté bien souvent devant l'administration, ou même l'école pour des signatures quelconques du père qui ne peuvent être faites, j'aimerais aussi partir à l'étranger pour des vacances et déménager dans le sud à l'avenir.
Ai-je le droit de partir à l'étranger ou déménager à 800km sans l'en avertir en sachant que je ne dispose de plus aucun contact avec lui?
Quels droits a-t-il aujourd'hui pour son fils? peut-il le prendre comme bon lui semble?
Quelles démarches me conseiller vous afin que cette situation ne sois plus un problème?
merci d'avance

Par **Marion2**, le **04/06/2009** à **08:50**

Bonjour,
Vous saisissez en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance pour demander le retrait de l'autorité parentale du père, en expliquant que toutes vos démarches pour que ce monsieur voit son fils, sont restées vaines.
Demandez également une pension alimentaire.
Bon courage.